

Service instructeur
Mission Aménagement de la
Montagne

N° 11e/13-07

Service consulté
DIF

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES
D'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE**

Résumé : *le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation et l'engagement des crédits de paiement pour la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne.*

A l'occasion du vote du budget 2007, l'Assemblée Départementale a inscrit des crédits correspondant au montant global de la participation du Département au fonctionnement des quatre syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne, estimée à 365 000 Euros.

Cette inscription a été réalisée en application des règles de répartition des moyens financiers prévus par les statuts.

La politique départementale a adopté, dans ses principes, le fait que le syndicat mixte maître d'ouvrage perçoive toutes les recettes en provenance des équipements transférés : taxe professionnelle, taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage ...mais en contrepartie, supporte toutes les dépenses qui y sont liées à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte concernent les frais de personnel du syndicat mixte, l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement ainsi que les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement des sites.

Ainsi, en tant que membre des syndicats mixtes, le Département contribue à leur fonctionnement général, hors budget eau et assainissement, par une participation à parité entre le Département et la ou les Communautés de Communes membres. Cette participation représente 50 % du solde à charge pour les syndicats mixtes du Markstein-Grand Ballon, de la Vallée de Munster Hautes Vosges et du Site du Lac Blanc.

Pour le cas particulier du syndicat du Ballon d'Alsace, le solde à charge est réparti à parité entre le Département du Haut-Rhin et le Département du Territoire de Belfort, à hauteur de 40 % pour chaque département, les 20 % restants étant pris en charge par les autres membres du syndicat.

Pour les syndicats mixtes du Markstein Grand Ballon et de la Vallée de Munster pour la partie spécifique du Gaschney, le Département participe à l'équilibre du budget eau et assainissement selon des taux identiques à ceux appliqués avant l'adoption des nouveaux statuts, à savoir respectivement 88,80 % pour l'eau et 74,60 % pour l'assainissement au Markstein et 72,60 % pour l'eau et l'assainissement au Gaschney. Ces participations s'élèvent pour l'année 2007, respectivement, pour le Markstein à 69 614 € pour l'eau et 53 792 € pour l'assainissement, soit au total 123 406 €, pour le Gaschney à 12 900 € eau et assainissement confondus.

L'analyse détaillée de ces budgets a conduit au constat suivant :

- ✚ Une augmentation de la participation au budget général de 3 syndicats sur 4 et notamment au Syndicat Mixte de Munster où celle-ci est significative (+ 49 668 €), alors qu'elle est en légère diminution au Syndicat Mixte du Markstein. La légère augmentation constatée au Lac Blanc + 5 000 € est due au recrutement à mi-temps d'une secrétaire, ce qui conduit ce syndicat à avoir des moyens en personnels presque équivalents à ceux des autres syndicats.
- ✚ la participation au budget eau et assainissement est en légère augmentation de + 8 611 € par rapport à 2006 essentiellement au syndicat mixte du Markstein, la participation étant stable au Syndicat de Munster.

Après le vote des budgets des syndicats mixtes qui a eu lieu courant mars, il s'est avéré nécessaire de demander le vote de crédits supplémentaires d'un montant de 107 978 € qui devraient être inscrits au cours de la séance plénière du Conseil Général du 22 juin 2007.

Toutefois dès à présent, afin de permettre aux syndicats de fonctionner dans de bonnes conditions en leur versant un premier acompte dans la limite du montant voté lors du budget primitif, il vous est proposé d'affecter et d'engager des crédits de paiement par syndicat mixte, selon la répartition suivante :

syndicat	Participations				
	totale	Autres membres	Participations CG 68		
			service général	Eau + assainissement	Total
SM Markstein-Grand Ballon	228 462	66 076	38 980	123 406	162 386
SM Munster Hautes-Vosges	256 618	124 294	119 424	12 900	132 324
SM du Site du Lac Blanc	100 000	50 000	50 000		50 000
SM Ballon d'Alsace (SMIBA)	320 705	192 437	128 268		128 268
TOTAUX	905 785	432 807	336 672	136 306	472 978

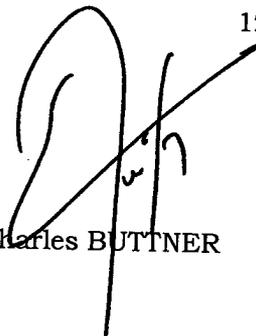
Le montant total de la participation départementale à affecter est de 472 978 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'affecter et d'engager les crédits de paiement en fonctionnement des syndicats mixtes pour l'année 2007 pour un montant total de 472 978 Euros inscrits sur le chapitre 6561 du budget départemental, selon la répartition suivante :

- Syndicat mixte du massif du Markstein-Grand Ballon :	162 386 €
- Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges :	132 324 €
- Syndicat mixte du Site du Lac Blanc :	50 000 €
- Syndicat mixte du Ballon d'Alsace :	128 268 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER